

DÉLIBÉRATION N° 6

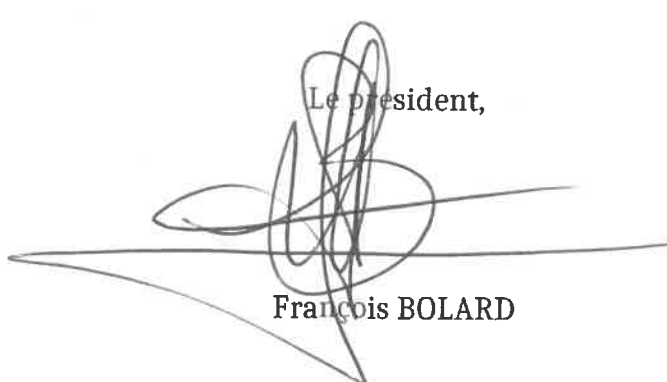
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 16 NOVEMBRE 2021

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la remise au Domaine pour cession de la cité des douanes de Saint-Omer.

Fait à Montreuil, le 16 novembre 2021

Le président,



François BOLARD